

RÈGLEMENT

CYCLE ! CONCOURS PHOTO

La première édition du *cycle! concours photo* a lieu en 2026.

Il est organisé par la maison d'édition Rossolis Sàrl (rue Montolieu 5, CH-1030 Bussigny, Suisse), qui publie *cycle! magazine*.

Objet et participants

Les participants du concours envoient une seule photo (fichier en haute définition) par personne à l'adresse email cyclemagazine@rossolis.ch, ceci avant le 19 février 2026.

Le thème de la photo doit être en lien avec les sujets habituellement traités dans *cycle! magazine*, c'est-à-dire, le cyclotourisme, la filière de fabrication, le voyage à vélo et la compétition.

Chacun peut participer, à l'exception des parents proches des membres du jury.

Photo primée et prix

La photo gagnante sera sélectionnée la semaine suivant le 19 février par un jury.

Le jury du concours 2026 est présidé par Gabriel Refait. La photo primée sera choisie par le jury selon un mode de sélection préétabli par le jury.

Le gagnant recevra les prix suivants :

- Un abonnement à *cycle! magazine* de 2 ans (4 numéros).
- Une place pour la 4^e édition de la Cézanne Cyclo Classic (3-4 octobre 2026 à Aix-en-Provence).
- La possibilité de publier un portfolio de 10-12 pages dans *cycle! magazine*, le cas échéant rétribué à 300 EUR.

La photo primée sera annoncée sur le compte Instagram de *cycle! magazine* :
https://www.instagram.com/cycle_magazine

Protection des données

Les coordonnées des participants et les photographies reçues dans le cadre du concours ne seront en aucun cas transmises à des tiers ou utilisées, les données des participants seront protégées selon les exigences de la législation.

Responsabilité

Rossolis ne peut être tenu responsable des incidents ou difficultés pouvant subvenir dans le cadre de la participation au concours.

Evolution du règlement

En fonction des circonstances, le règlement du concours pourra être modifié par l'organisateur ou le concours pourra être annulé par l'organisateur. Le cas échéant, l'annonce en sera faite sur le compte Instagram de *cycle! magazine*.

Fait à Bussigny, le 7 janvier 2026.

Rossolis Sàrl